



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, jeudi 24 septembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente rue Antoine de Saint-Exupéry à Villeneuve la Guyard, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN,

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille, Brochier (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis St Jean), Duval, Joly (arrivée 18h45), Desserey, Chislard (Pont sur Yonne), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P., Bardeau C., (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Goglins (Villemanoché), Bourreau, Coutouly, Piète, Cochennec (départ délibération 2020-130), Sineau (Villeneuve la Guyard), NezonDET, Dauphin (Vinneuf)

**Était présent (suppléant) :** Mesdames Baron (Saint Sérotin), Jimenez (Villenavotte),

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Bonneau (La Chapelle sur Oreuse), Dorte (Pont sur Yonne), Gesserand (Perceneige),

**Pouvoirs :** Mr Dorte donne son pouvoir à Mme Duval

M. Sylvain NEZONDET a été élu secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

Présents	Pouvoirs	Votants
<b>34</b>	<b>1</b>	<b>35</b>

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DERNIÈRES SÉANCES**

Le Conseil approuve à l'unanimité (1 abstention) le procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020.

Le président demande à l'assemblée de rajouter la question 2020.138 (Livraison repas du 01 janvier au 06 mars par la commune de Villeneuve la Guyard) à l'ordre du jour, vote favorable à l'unanimité.

**2020.115 Avis de la Chambre Régionale des Comptes – Budget Primitif 2020**

Le Conseil, prend acte de l'avis n° 20.CB.04 rendu le 8 juillet 2020 par la Chambre Régionale des Comptes

**1) FINANCES**

**2020.116 DM 3 budget principal**

Le Conseil, vote à la unanimité (1 abstention), la décision modificative n° 3 arrêtée comme suit :

Nature dépenses	Budget voté	DM1	DM2	DM3	Total Budget
<b>Fonctionnement</b>					
Dépenses	10 461 645,00	-14 450,00	-99 734,00	-168 025,00	10 179 436,00
Recettes	10 461 645,00	-14 450,00	-99 734,00	190 622,00	10 538 083,00
<b>Investissement</b>					
Dépenses	2 271 670,00		50 000,00	-477 555,00	1 844 115,00
Recettes	2 895 500,00		50 000,00	54 680,04	3 000 180,04

**2020.117 Décision modificative n° 1 – budget Aérodrome**

Le Conseil, vote à l'unanimité, la décision modificative n° 1 arrêtée comme suit :

Nature dépenses	Budget voté	DM1	Total Budget
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	78 610,00	-32 910,00	45 700,00
Recettes	78 610,00		78 610,00
<b>Investissement</b>			
Dépenses	0,00		0,00
Recettes	93 671,37	-19 930,00	73 741,37

**2020.118 Décision modificative n° 1 – budget ZA Évry**

Le Conseil vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 1, arrêtée comme suit :

Nature dépenses	Budget voté	DM1	Total Budget
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	1 456 698,68	-449 150,00	1 007 548,68
Recettes	1 456 698,68	-449 150,00	1 007 548,68
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 017 450,00	0,00	1 017 450,00
Recettes	1 017 450,00	0,00	1 017 450,00

**2020.119 Demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Le Conseil décide, à l'unanimité (1 abstention), de ne pas accorder d'exonérations de TEOM aux demandes présentées ci-dessous :

Date de la demande	demandeur	Adresse des locaux concernés	Année concernée par la demande d'exonération
5/03/20	Association Sénonaise de constructeurs amateurs d'aéronefs Représentée par M. M. Jacques Page	Aérodrome de Pont sur Yonne 89 140 Gisy les Nobles	2021
22/11/19	SCP SOFOCOR Représentée par M. René Cornet	31 rue Gustave Eiffel 89340 Villeneuve la Guyard	2021
30/07/20	Tout pour le grain Représenté par M. André Hermand	2, rue des Jonquilles 89260 Perceneige	2021

## 2020.120 Admissions en non valeur – créances éteintes

Le Conseil admet, à l'unanimité, en non- valeur, la somme totale de 5 019.78 € détaillée comme suit :

Exercice	Reste dû	Motifs de la présentation
2003-2017	2 168.38	Procédure de Rétablissement Personnel
2013-2017	1 213.65	Procédure de Rétablissement Personnel
2016-2019	810.08	Procédure de Rétablissement Personnel
2016-2018	571.24	Procédure de Rétablissement Personnel
2018	157.19	Procédure de Rétablissement Personnel
2018	27.84	Procédure de Rétablissement Personnel
2018-2020	71.40	Procédure de Rétablissement Personnel

## 2) AFFAIRES GÉNÉRALES

### 2020.121 Création des commissions et désignation de leurs membres

#### Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Communautaire décide, à la majorité (1 contre et 7 abstentions), de retenir la composition suivante pour chaque commission :

- Membres de droit : le Président et chaque Vice-Président(e)
- 10 membres pour la Commission Affaires générales – ressources humaines- Affaires culturelles- communication
- 15 membres pour la Commission Finances
- 10 membres pour la Commission Vie Sociale
- 10 membres pour la Commission Enfance – jeunesse – éducation
- 15 membres pour la Commission Environnement et développement durable
- 15 membres pour la Commission Vie économique
  
- Commission « Affaires générales – Ressources humaines – affaires culturelles - communication » :
  - Commune de Saint Sérotin 1 place (Mme BARON Annick ou Mme COUTURE ESQUERRE Séverine)
  - BASTIEN Alain
  - BEAUMONT Jonathann
  - BEDEKOVIC Anaïs
  - COCHONNEC Delphine
  - DEBUYSER Pierre Benoît
  - DENISOT Catherine
  - LEMÉTAYER Claudine
  - SAMBOURG Benoît
  - SYLVESTRE François

- Commission « Finances »
  - BABOUHOT Patrick
  - BOURREAU Dominique
  - BROCHIER Thierry
  - COCHENNEC Delphine
  - DELALLEAU Jocelyne
  - DEVINAT Catherine
  - GUÉRET Brigitte
  - JOB Alain
  - LAVENTUREUX Claude
  - LE GAC Jacques
  - LEMÉTAYER Claudine
  - LEONARD Philippe
  - NEZONDET Sylvain
  - SYLVESTRE François
  - VARACHE Claire
- Commission « Vie sociale »
  - BARON Annick
  - COUTOULY Laurie
  - DELALLEAU Jocelyne
  - DUVAL Stéphanie
  - JIMENEZ Isabelle
  - LAUGAUDIN Chantal
  - RABATÉ Marianne
  - RANGDET Christina
  - VARACHE Nathalie
  - reste 1 place
- Commission « Enfance-jeunesse – Education »
  - COHEN Isabelle
  - DAUPHIN Laurence
  - DEBUYSER Pierre Benoit
  - DECLINCHAMP Frédéric
  - DESSEREY Laëtitia
  - HENRION Magalie
  - JIMINEZ Isabelle
  - SALMON Bryan
  - SIMARD Patricia
  - VARACHE Nathalie
- Commission « Environnement et développement durable »
  - AKKAOUI Nagi
  - BEAUMONT Jonathann
  - BEDEKOVIC Anaïs
  - CONSOLA Franck
  - COUSIN Gilles
  - GOGLINS François
  - JOB Alain
  - LAVENTUREUX Claude
  - LE GAC Jacques
  - MICHAUT Gérard
  - MOREL Marie-Claude
  - NEZONDET Sylvain
  - PIÈTE Éric
  - POIRIER Jacky
  - STÉNUIT Bernard

- Commission « Vie économique »
  - BEAUMONT Jonathann
  - BOURREAU Dominique
  - COCHENNEC Delphine
  - COUSIN Gilles
  - DESMOLIN Jean-Luc
  - DORTE Grégory
  - DUMAIRE Chantal
  - GONNET Jean-Claude
  - HAUTECOEUR Tatiana
  - JOLY Michel
  - LAVENTUREUX Claude
  - LE GAC Jacques
  - MARTIN Olivier
  - MICHAUT Jean-Philippe
  - NEZONDET Sylvain

Le conseil dit que la composition définitive sera arrêtée lors de la prochaine séance.

**2020.122 Autorisation donnée au Président pour exercer le droit de préemption urbain en vue d'acquérir un bien destiné à la création d'une déchèterie communautaire**

Le Conseil décide, à l'unanimité (2 abstentions), d'acquérir par voie de préemption le bien cadastré ZP 4, ZP5, ZP 6 et ZP 62, sis « La Pointe de Bray » à Thorigny-sur-Oreuse, d'une superficie de 5 928m<sup>2</sup>, appartenant à M. RIBOURTOUT Jacques, au prix de 4 000€, objet de la DIA 089 414 20 0034

Le conseil précise que conformément au code de l'urbanisme, l'acte authentique sera établi dans un délai maximal de 3 mois et que le règlement de la vente interviendra dans un délai maximal de 4 mois à compter de la notification de la présente décision. Les crédits sont inscrits au budget de la CCYN.

**2020.123\_Objet : Délégation au Président de l'exercice du droit de préemption urbain**

Le Conseil autorise, à l'unanimité (1 abstention), le Président à exercer le droit de préemption au nom de la Communauté de Communes Yonne Nord et ainsi signer tout document relatif à cette procédure ;

Le Conseil autorise le Président à déléguer au cas par cas aux Maires, le droit de préemption et ce aux fins pour eux d'exercer ce droit en vue de réaliser des actions ou opérations d'intérêt communal et ne rentrant pas dans le champ des compétences de la communauté de communes ;  
Le conseil précise que le Président rendra compte de chaque exercice du droit de préemption en conseil communautaire, et qu'il ne pourra pas exercer ce droit lorsque la préemption est envisagée aux fins d'actions ou d'opérations ayant un impact significatif en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

**2020.124 Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)**

Le Conseil dresse, à l'unanimité, la liste des membres potentiels susceptibles de siéger au sein de la CIID, composée de 20 commissaires titulaires et 20 suppléants.

### **2020.125 Désignation de représentants pour la Commission consultative du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY)**

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les délégués représentant la communauté de Communes Yonne Nord au sein du SDEY, comme suit :

<b>Titulaire (1)</b>	<b>Suppléant (1)</b>
Madame HAUTECOEUR Tatiana	Monsieur DENISOT Jean-Michel

### **2020.126 Désignation de représentants au sein du GIP Territoires Numériques BFC**

Le Conseil désigne, à l'unanimité, les délégués, représentant la Communauté de Communes Yonne Nord au sein du du GIP Territoires Numériques BFC, comme suit :

<b>Titulaire (1)</b>	<b>Suppléant (1)</b>
Monsieur SPAHN Thierry	Monsieur GOGLINS François

### **2020.127 Frais de mission et de formation des conseillers communautaires**

Le Conseil décide, à l'unanimité (1 abstention), de prendre en charge les frais de missions des élus communautaires ; d'autoriser le principe de l'exécution des mandats spéciaux aux missions accomplies par les vice-présidents et les conseillers communautaires et les remboursements de frais liés à ces missions aux taux en vigueur. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursés par la communauté de communes sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil communautaire.

Le Conseil fixe l'enveloppe budgétaire annuelle pour la formation des élus à 10,40% des indemnités de fonction plafonnée à 5 010 €.

## **3) ENFANCE**

### **2020.128\_Objet : Protocole transactionnel pour la mise à disposition des « agents cantines » Pont Sur Yonne**

Le conseil vote, à l'unanimité (2 abstentions), le montant de l'indemnité transactionnelle due par la Commune de Pont sur Yonne à l'égard de la CCYN arrêtée à la somme de 153 580,17 €

### **2020.129 Protocole transactionnel pour la mise à disposition des « agents cantines » - Villeneuve la Guyard**

Le Conseil vote, à l'unanimité, le montant de l'indemnité transactionnelle due par la Communauté de Communes à l'égard de la Commune de Villeneuve la Guyard arrêtée à la somme de 2 648,56€,

### **2020.130 Convention cadre de mise à disposition d'animateurs intercommunaux sur le temps méridien**

Le Conseil approuve, à la majorité (4 contre et 1 abstention), la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes Yonne Nord sur le temps méridien au profit des communes de Pont sur Yonne et Villeneuve la Guyard,

### **2020.131 Objet : Modification du Règlement intérieur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur en son préambule, en son article 4 et les annexes 1, 4, 5, 7, 8.

### **2020.132\_Marché de fournitures et livraison de repas en liaison froide pour les ALSH extrascolaires et les mercredis**

Le Conseil décide, à la majorité (2 contre), de retenir la proposition du Groupe Elite Restauration pour la livraison des repas en liaison froide pour les accueils de loisirs.

#### 4) RESSOURCES HUMAINES – créations de postes

##### **2020.133 Création de 10 postes d'adjoint d'animation pour accroissement saisonnier d'activité pour les accueils de loisirs**

Le Conseil vote, à l'unanimité, la création de 10 postes d'adjoint d'animation (Echelle C1-1<sup>er</sup> échelon) à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour l'année scolaire 2020/2021,

##### **2020.134 Création de 2 postes d'Adjoint d'animation Accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil vote, à l'unanimité, la création de deux postes d'Adjoint Animation (cadre d'emploi d'Adjoint Animation), cat C pour une durée maximum de 12 mois,

-1 poste d'adjoint animation à temps non complet 17h30/35<sup>ème</sup>

-1 poste d'adjoint animation à temps complet

Ils seront rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon de la grille d'adjoint d'animation (IB 350 – IM 327).

##### **2020.135 Création d'un poste d'agent de maîtrise**

Le Conseil vote, à la majorité (1 contre), la création d'un poste d'agent de maîtrise (cadre d'emploi d'Agent de maîtrise) à temps complet.

#### 5) SERVICES À LA POPULATION

##### **2020.136 Maison France Services - Convention cadre de mise à disposition de locaux**

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Président de la Communauté de Communes à signer la convention cadre de mise à disposition de locaux telle qu'annexée ainsi que tout document s'y rapportant.

##### **2020.137 Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF**

Le Conseil autorise, à l'unanimité (1 abstention), le Président de la Communauté de Communes à signer :

- La convention d'objectifs et de financement – prestation de service Centre Social – « Animation collective familles »,
- La convention d'objectifs et de financement – prestation de service Centre Social – « Animation globale et coordination »,

ainsi que tout document pouvant s'y rapporter.

##### **2020.138 Livraison repas du 1<sup>er</sup> janvier au 6 mars 2020 par la Commune de Villeneuve la Guyard**

Le conseil accepte, à l'unanimité, la créance de 4 630 € correspondant à la livraison de 926 repas complétant ainsi les données non connues au moment de la préparation du protocole.

#### 6) INFORMATIONS DIVERSES

- Mouvements du personnel
- Piscine de Serbonnes
- Gymnase de Sergines

La séance est levée à 21h00

Fait à Pont sur Yonne le 28 septembre pour affichage



**Le procès-verbal complet de la séance peut être obtenu sur demande auprès de votre Mairie ou du Secrétariat de la Communauté de Communes Yonne Nord**